

LABEGUDE INFORMATIONS DU 10 JUILLET 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2017

Présents : Mmes CHOLVY Paulette, DUCHAMP Cécile, HUOT Michèle, PETYT Corinne, FRENEAT Nathalie, PLAN Marie-Paule, RAOUX Mélody, MM BOIRON Jean-Claude, CLADT Bernard, KAPPEL Roger, PONTHER Jean-Yves, VERNET David,

Absents excusés : Mmes BERNARD-MARTINEZ Nathalie, M. CHANEAC Alain,

Procuration : M. VOLLE Jean-Luc à M. CLADT Bernard

Secrétaire de Séance : M. BOIRON Jean-Claude

Avant de commencer la séance Monsieur le Maire rend hommage à Madame Simone VEIL et rappelle qu'elle avait accepté que notre école primaire porte son nom, puis il demande une minute de silence en sa mémoire.

Monsieur le Maire donne lecture et soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance du 13 avril 2017.

Madame DUCHAMP concernée par le PUP du Rey ne prend pas part au vote aux délibérations sur ce sujet

OBJET : APPROBATION DE LA MISE EN PLACE D'UN PUP AU REY

Le conseil municipal par 11 voix pour et 1 abstention (M. KAPPEL Roger) autorise Monsieur le Maire à engager le PUP du Quartier du Rey et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa réalisation

OBJET : CONVENTIONS PUP QUARTIER DU REY

Le conseil municipal par 11 voix pour et 1 abstention (M. KAPPEL Roger) autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de PUP du Quartier du Rey avec les propriétaires concernés.

OBJET : PUP QUARTIER DU REY – DEVIS GEO-SIAPP

MAITRISE D'ŒUVRE ET ASSISTANCE A LA MAITRISE D'OUVRAGE

le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer le devis de GEO-SIAPP concernant la Maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie et des réseaux d'eaux pluviales d'un montant de 7370 € HT et la Maîtrise d'ouvrage pour le suivi de réalisation du PUP et la coordination avec les concessionnaires de réseaux à savoir : en phase conception pour 1250 € HT et en phase réalisation des travaux pour 2000 € HT

OBJET : MODIFICATION DU BAIL AVEC LA RESIDENCE – AVENANT N°1

Suite aux travaux en cours à la Résidence du Val d'Ardèche la commune va récupérer l'ancien logement de fonction, Monsieur le Maire est autorisé à signer un avenant au bail du 4 octobre 2006, afin de sortir l'appartement de type T2 réalisé, que la commune récupère et qui devient indépendant de la Résidence du Val d'Ardèche.

OBJET : TOUT'ENBUS – NAVETTE ESTIVALE

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention avec le Syndicat Tout'Enbus pour la navette estivale. Cette année la mise en place de la navette estivale est faite entre SAINT PRIVAT – UCEL - AUBENAS – LABEGUDE et VALS LES BAINS les dimanches et jours fériés de juillet et août. La commune de SAINT ETIENNE DE FONTBELLON n'a pas souhaité donner suite à ce service. Le coût pour la commune de LABEGUDE s'élève à 323,18 € HT.

OBJET : MOTION DE SOUTIEN DES ELUS A MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une déchetterie immonde et polluante a été ouverte par la communauté des gens du voyage en aval du Pont de Vals les Bains.

Celle-ci à la vue de tous les regards est complètement ignorée par les services de la Préfecture de l'Ardèche, de la police, du syndicat Ardèche Claire et de la FRAPNA.

Il indique qu'il avait saisi le 31 mars 2017 par courrier Monsieur Le Préfet, qui avait transmis à Madame La Sous-Préfète, et un rendez-vous pris a été annulé quelques jours plus tard.

Or une vidéo a circulé sur facebook accusant les élus de laxisme, Monsieur le Maire a donc porté cette affaire devant la population et la presse (Dauphiné libéré, La Tribune, Radio France Bleu Drôme Ardèche).

A la suite de cela, il a rencontré en Mairie (en présence de deux adjoints Bernard CLADT et Michèle HUOT ainsi que du conseiller délégué Jean-Claude BOIRON) Madame la Sous-préfète de LARGENTIERE et Monsieur le Commandant de Police du Commissariat d'AUBENAS le 26 juin 2017.

Depuis les choses sont en train de rentrer dans l'ordre, mais pour que cela continue à l'avenir, Monsieur le Maire sollicite le soutien des élus de la Commune de LABEGUDE dans sa démarche, afin que les

contrôles ne se cantonnent pas à quelques jours ou quelques semaines, mais se poursuivent dans le temps et que LABEGUDE retrouve la propreté qui lui est due.

Suite à l'interpellation de M. KAPPEL et l'échange animé qui s'en est suivi, le conseil municipal par 2 contre (Mme PETYT Corinne et M. KAPPEL Roger) et 11 voix pour soutien Monsieur le Maire dans sa démarche contre la décharge sauvage ouverte sous le Pont de Vals.

OBJET : ECOLES PUBLIQUES – HORAIRES RENTREE SCOLAIRE

Monsieur le Maire présente le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelle et élémentaire.

Celui-ci permet aux directeurs académiques des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un EPCI et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignements hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur 4 jours.

Un conseil départemental de l'Education nationale exceptionnel se tiendra le vendredi 7 juillet 2017 et examinera les demandes de dérogation faites sur la base de ce décret.

Plusieurs contacts enseignants des deux écoles (primaire et maternelle) – personnel scolaire – parents d'élèves – élus ont déjà eu lieu à ce propos et un conseil d'école se réunira mercredi 5 juillet pour finaliser la demande conjointe de dérogation.

En conséquence, le conseil municipal sollicite une dérogation pour répartir les heures d'enseignements hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur 4 jours et de ne plus pratiquer les TAP (Temps d'activités Périscolaires)

Les jours et heures proposés sont :

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

OBJET : INTERVENTIONS MUSICALES EN MILIEU SCOLAIRE

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour la sensibilisation aux pratiques musicales en milieu scolaire avec le Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse. En raison de la loi NOTRe le dispositif n'est plus comme auparavant financé en partie par le Conseil Départemental. Auparavant la commune participait à hauteur de 60% et le Conseil Départemental à hauteur de 40%.

Le conseil municipal accepte de financer 15 séances d'1 heure pour deux classes de l'école primaire publique et deux classes pour l'école privée pour l'année scolaire 2017-2018 soit un coût global de 2880 € pour une commune non adhérente (720 € pour une classe).

En fonction des conditions qui seront proposées Monsieur le Maire est autorisé à adhérer au Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse

OBJET : ECOLE SIMONE VEIL – PLAN NUMERIQUE

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du conseil municipal du 23 février 2017 un accord de principe a été donné à l'école « Simone Veil » pour l'équipement d'une « classe mobile » dans le cadre du Plan d'Equipement numérique pour un montant maximum de 5000 €, subvention de l' Etat comprise. L'école primaire de LABEGUDE ayant été retenue Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention avec l'Etat concernant le Plan d'Equipement Numérique. Le devis de BSM pour 10 tablettes d'un montant de 4595 € TTC est retenu.

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL :

CREATIONS - SUPPRESSIONS DE POSTES ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

En raison d'un départ à la retraite

Suppression du poste ATSEM Principal de 1^{ère} classe de 35 h au 01/08/2017

Création poste Adjoint d' Animation à 30 h au 01/09/2017

En raison de changements de grades

Création poste Adjoint administratif principal 1^{ère} classe de 35 h au 01/08/2017 – Suppression poste Adjoint administratif principal 2^{ème} classe de 35 h au 01/08/2017

Création poste Adjoint technique principal 2^{ème} classe de 23h au 01/08/2017- Suppression poste Adjoint technique de 23h au 01/08/2017

Création poste Adjoint technique principal 2^{ème} classe de 20h au 01/08/2017 - Suppression poste Adjoint technique de 20h au 01/08/2017 Création poste Adjoint technique principal 2^{ème} classe de 18h au 01/08/2017 – Maintien du poste Adjoint technique 18h au 01/08/2017 pour besoin occasionnel

Suite à ces décisions le tableau des effectifs est mis à jour.

OBJET : MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE R I F S E E P

Mise en place du nouveau régime indemnitaire en remplacement de celui existant et qui se compose de deux éléments :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle (IFSE) est accordée à l'unanimité à compter du 1^{er} août 2017.
- le complément indemnitaire (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir dont le versement de ce complément est facultatif et ne sera pas instauré pour le moment.

OBJET : ANNULATION TITRE ENVERS LE SIDOMSA ET DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 17 décembre 2013 fixant la participation du SIDOMSA à l'installation des caméras de Vidéoprotection à 5000 €. Il indique qu'une fois les caméras installées le SIDOMSA n'a plus souhaité participer à l'installation et a depuis installé ses propres caméras. Le conseil municipal approuve l'annulation du titre N°96 de 2014 émis envers le SIDOMSA et de ce fait les décisions modificatives au budget primitif 2017 en dépenses de fonctionnement à savoir :

article 673 - titre annulé sur exercice antérieur + 3500

article 6161 – Assurance multirisque - 3500

OBJET : CCBA – MODIFICATIN DES STATUTS - COMPETENCES RELATIVES AUX ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES (ZAE)

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve l'abrogation des délibérations n° DEL 13122016-17 en date du 13 décembre 2016 de la communauté de communes du Pays d'Aubenas-Vals et n° 2016-D-064 en date du 13 décembre 2016 de la communauté de communes du Vinobre par lesquelles le transfert des ZAE avait été approuvé selon des périmètres différents de celui de la nouvelle communauté de communes du bassin d'Aubenas,
- Approuve le transfert des zones d'activités par mise à disposition des communes membres concernées vers la communauté de communes depuis le 1^{er} janvier 2017,
- Approuve le transfert des contrats passés par les communes au titre de l'aménagement et la gestion des zones, à reprendre par la communauté de communes dans le cadre du transfert de compétence,
- Prend acte qu'une convention de gestion sera passée avec la ville d'Aubenas pour les ZA transférées de cette commune, et que, pour Aubenas, l'ensemble de ce transfert de compétence et de cette convention de gestion sera financièrement neutre, notamment dans la perspective du futur pacte financier tant pour la ville d'Aubenas que pour la communauté de communes,
- Prend acte que les communes concernées par la présente délibération pourront être chargées par convention des prestations d'entretien courant en matière de voirie, d'éclairage public, de propreté urbaine, d'espaces verts ainsi que de signalétique,
- Approuve la délibération du conseil communautaire du 30 mars 2017, et celle du 12 avril 2017 la rectifiant, concernant les nouveaux statuts relatifs à ce transfert de compétence conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET : AFFAIRES DIVERSES

1) Place des Ecoles : instauration d'une zone bleue

Monsieur le Maire indique que devant l'augmentation sans cesse croissante du parc automobile, du covoiturage, des randonnées diverses organisées par les associations, la réglementation des conditions du stationnement des véhicules sur la Place des Ecoles répond à une nécessité d'ordre public et d'intérêt général. Considérant que le domaine public routier ne saurait être uniquement utilisé pour des stationnements prolongés et excessifs et qu'il y a donc lieu de permettre une rotation normale des stationnements de véhicules, il y a lieu en conséquence de modifier la réglementation du stationnement sur une partie de la Place des Ecoles. Les places en zone bleue seront matérialisées au sol par une peinture bleue et des panneaux réglementaires.

La réglementation sera applicable du lundi au vendredi de 8 h 00 à 18 h 00, le samedi, le dimanche et les jours fériés de 8 h 00 à 13 h 00. Il sera interdit de laisser stationner un véhicule pendant une durée supérieure à deux heures à compter de l'heure d'arrivée du véhicule. Tout conducteur qui laissera un véhicule en stationnement sera tenu d'utiliser un disque de contrôle de la durée de stationnement. Cette réglementation entrera en vigueur à l'automne.

2) SDEA : Notification de la délibération du 31 mars 2017

Monsieur le Maire notifie la délibération du 31 mars du comité syndical du SDEA approuvant l'adhésion en qualité de membres des communes de CHARNAS et LAVILLATE.

3) Présentation du rapport d'activités 2016 de la Médiathèque

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2016 de la Médiathèque

4) Au fil de l'Age en Ardèche

Monsieur le Maire présente le premier groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale de l'Ardèche « Au fil de l'Âge en Ardèche », inauguré le 4 juillet 2017 et qui réunit cinq structures soit :

EHPAD Les Terrasses de l'Ibie – Villeneuve de Berg

EHPAD Le Sandron – Ucel

La Résidence du Val d'Ardèche – Labégude

EHPAD Les TILLEULS – Montpezat

EHPAD Le Charnivet – Saint Privat

Le but de ce groupement est la mise en commun de moyens en personnel expert sur des domaines non couverts actuellement par les structures, l'utilisation commune de moyens matériels permettant de faciliter la prise en charge des résidents et/ou une aide à la logistique, une activité de réalisation de prestations intellectuelles et/ou de services d'intérêts communs, une activité de réflexion commune, réalisée au cours d'échanges entre membres adhérents du GCSMS.

COUPURE D'EAU

Une coupure d'eau sera effectuée Mercredi 12 juillet 2017 de 8h00 à 14h00, Quartiers Pont de Vals, Basse Bégude, La Mairie et La Verrerie.

REVISION ANNUELLE DE LA LISTE ELECTORALE :

Les inscriptions seront reçues en Mairie jusqu'au 31 décembre 2017 (horaires et jours d'ouverture de la Mairie). Les personnes intéressées devront se présenter munies d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile. Toute personne qui pour une cause indépendante de sa volonté, ne peut se présenter elle-même à la Mairie, peut adresser sa demande par correspondance, sous pli recommandé, ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté.

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET DU TRI SELECTIF :

Pas de collecte des ordures ménagères le vendredi 14 juillet.

Les poubelles à couvercles jaunes sont ramassées les vendredis des semaines paires sauf le vendredi 14 juillet qui sera remplacé par le lundi 17 juillet puis le vendredi 28 juillet.

INSCRIPTION SCOLAIRE :

Pour l'inscription dans les écoles publiques maternelle ou primaire, il faut inscrire l'enfant à la Mairie de LABEGUDE. Se munir d'un justificatif de domicile ; du livret de famille et si l'enfant vient d'une autre école, le certificat de radiation.

HORAIRES NAVETTE ESTIVALE SAINT PRIVAT – UCEL – AUBENAS – LABEGUDE – VALS LES BAINS

Guide horaires complet disponible au secrétariat de Mairie